



Négociation 2023

Allez voter... dans vos assemblées générales !

À lire

Les deux cahiers sont accessibles [au lien suivant](#)

À voir

Les vidéos de présentation des demandes sont accessibles aux liens suivants : [cahier de table centrale](#) et [cahier sectoriel](#)

À retenir

La date limite pour déposer un amendement ou une nouvelle proposition est le 7 septembre à 23 h 59

Au début du mois d'août, votre syndicat local vous a transmis par courriel les deux cahiers de revendications que vous devrez adopter lors de votre assemblée générale du 20 ou du 22 septembre prochain.

Les cahiers de revendications sont maintenant en ligne !

- Le [cahier de consultation sur les revendications du Front commun](#) pour les matières dites de table centrale (salaire, assurances, retraite, droits parentaux, disparités régionales et quelques autres matières ou demandes particulières) ;
- Le [cahier de consultation sur les revendications sectorielles](#) de la Fédération des professionnel-les (FP-CSN) pour les matières touchant vos conditions de travail et de pratique.

Ces cahiers sont maintenant accessibles en ligne aux liens indiqués ci-dessus. Nous vous invitons à en prendre connaissance, si ce n'est déjà fait.

Découvrez le projet de revendications en vidéo

Afin de vous aider à vous familiariser avec ces revendications, le comité de négociation de la FP-CSN a préparé **des capsules vidéo** de présentation des cahiers (une vidéo pour les revendications de table centrale et une autre pour les revendications sectorielles).

Voici les liens pour visionner les vidéos :

- [Vidéo](#) de présentation des revendications de **table centrale**
- [Vidéo](#) de présentation des revendications **sectorielles** pour les technicien-nes et professionnel-les du **secteur de la santé et des services sociaux**

Par ailleurs, le comité de négociation se rendra disponible **par Teams** pour répondre à vos questions sur le projet de demandes des tables centrale et sectorielle. Les dates ciblées sont les suivantes : **24 août, 31 août et 7 septembre, entre 7 h et 19 h**. Vous pourrez joindre l'une ou l'autre de ces rencontres en utilisant le lien suivant : [Cliquez ici pour participer à la réunion.](#)



Lors des instances conjointes du secteur public de mai puis lors de leur instance sectorielle, les syndicats de la FP-CSN se sont engagés à recommander à leurs membres l'adoption des projets de revendications de table centrale et de table sectorielle qui seront soumis dans le cadre des assemblées générales. Pour les membres qui souhaitent proposer des amendements ou des nouvelles propositions, voici la procédure à suivre.

Comment soumettre un amendement ou une nouvelle proposition ?

Pour soumettre une proposition d'amendement ou une nouvelle proposition, vous devez remplir le **formulaire d'amendement** et l'envoyer par courriel à votre syndicat local. La date limite pour déposer un amendement ou une nouvelle proposition est le **7 septembre à 23 h 59**.

Puisque l'assemblée générale se déroulera en plusieurs séances, tous les amendements doivent être reçus en amont de celles-ci afin de faire les débats sur les mêmes sujets dans chacune des séances. Ainsi, **AUCUN amendement ne pourra être déposé séance tenante lors de l'assemblée générale**.

N'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat local qui pourra vous accompagner afin de vous assurer que votre amendement est recevable et qu'il correspond à une matière de négociation nationale.

Comment se déroulera l'assemblée générale ?

Les séances de l'assemblée générale se tiendront en mode virtuel. Votre syndicat local vous fera parvenir les informations de connexion dans l'avis de convocation.

En outre, puisque les séances seront de courte durée (une heure), il est important que les membres prennent connaissance des demandes au préalable. **Aucune présentation des cahiers ne sera faite dans le cadre de l'instance.**

On se donne rendez-vous à l'assemblée générale du 20 ou du 22 septembre !

Le comité de négociation de la FP-CSN



Manifestation dans le cadre des instances conjointes du secteur public de la CSN, le 30 mai 2022 à Québec.

Crédits : Simon Clark

